



18^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CONFÉRENCE DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES RÉGIONALES EUROPÉENNES

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les institutions européennes (DANRIE) - Saint-Jacques-de-Compostelle, Galice (Espagne) - 6 au 8 novembre 2014
PARTICIPANTES	- M^{me} Maryse Gaudreault, vice-présidente de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) - M^{me} Laurence Gaboury, conseillère en relations interparlementaires et internationales.
CONTEXTE	- La Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE) est une organisation regroupant les présidents des parlements régionaux de l'Union européenne (UE) (74 régions représentant plus de 200 millions de personnes). - Plus précisément, la CALRE rassemble : • les parlements des communautés autonomes de l'Espagne; • les conseils régionaux de l'Italie; • les parlements des Länder de l'Autriche et de l'Allemagne; • les assemblées des régions et communautés de la Belgique; • le Parlement autonome d'Åland (Finlande); • les assemblées régionales des Açores et de Madère (Portugal); • les assemblées législatives de l'Écosse, du Pays de Galles et de l'Irlande du Nord (Royaume-Uni). - Plusieurs membres de la CALRE sont des partenaires de l'ANQ au niveau bilatéral, tels que les parlements de la Bavière, de la Catalogne, de la Wallonie et de la Fédération Wallonie – Bruxelles. - Les objectifs de la CALRE s'articulent principalement autour de la volonté d'une plus grande reconnaissance des parlements régionaux dans le processus d'intégration européenne afin de garantir le principe de subsidiarité des régions au sein de l'UE.

CONTEXTE (SUITE)

- La CALRE est composée de trois organes principaux : la présidence, le comité permanent et l'Assemblée plénière. Cette dernière réunit les présidents des parlements membres sur une base annuelle afin de faire le point sur le travail réalisé au cours de l'année, d'adopter une déclaration institutionnelle et d'élire un nouveau président.
- En tant qu'État fédéré, le Québec est invité à prendre part aux sessions plénières de la CALRE, à titre d'observateur.

THÈMES

- La cyberdémocratie
- L'immigration
- La politique de cohésion
- Le principe de subsidiarité.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Présenter, lors de la session plénière, le réseau des relations interparlementaires et internationales de l'ANQ et faire valoir l'importance pour les parlements d'États fédérés d'être actif au niveau international.
- Faire état et promouvoir, auprès du Groupe de travail sur l'immigration, les politiques québécoises d'immigration et d'intégration des nouveaux arrivants.
- Approfondir nos connaissances sur la CALRE, sur son mode de fonctionnement ainsi que sur les thématiques qu'elle aborde.
- Renforcer les relations bilatérales de l'ANQ avec ses partenaires institutionnels et développer son réseau auprès des acteurs de la politique régionale européenne.
- S'enquérir des réalités politiques et parlementaires avec lesquelles doivent composer les élus régionaux européens.
- Contribuer au rayonnement institutionnel de l'ANQ auprès des régions européennes détenant un pouvoir législatif et de leurs parlementaires.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- La première vice-présidente de l'ANQ est intervenue lors de l'ouverture des travaux de la session plénière, en présentant aux autres présidents de Parlements membres de la CALRE le réseau des relations interparlementaires et internationales de l'ANQ et les principes qui régissent son action internationale.
- Lors de la présentation du rapport du Groupe de travail sur l'immigration, la représentante de l'ANQ a dressé le portrait de l'immigration au Québec et a informé ses homologues de l'expérience québécoise et des initiatives gouvernementales mises en place en matière d'intégration des nouveaux arrivants.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- En outre, la participante québécoise a pu prendre la mesure des défis qui se posent aux parlements des régions européennes en ce qui a trait à l'application du principe de subsidiarité de l'UE, de participation citoyenne, de même que de réduction des disparités régionales par le renforcement de la coopération entre les membres de la CALRE.
- Elle a assisté à une présentation sur la transparence et la prévention de la corruption ainsi que sur les mesures pour lutter contre cette dernière au niveau européen, national et régional.
- La participation de l'ANQ à cette Assemblée plénière de la CALRE lui a permis d'approfondir sa compréhension du fonctionnement de cette organisation et de mieux appréhender les préoccupations des législateurs des régions d'Europe.
- Cette rencontre aura permis à l'ANQ d'entretenir son réseau de contacts avec des assemblées législatives régionales européennes qui font partie de ses partenaires bilatéraux institutionnels et avec lesquelles l'ANQ partage des compétences et des enjeux. Qui plus est, elle aura également permis d'élargir son réseau avec d'autres parlements avec lesquels elle ne maintient pas de liens dans le cadre habituel de ses relations interparlementaires.

COÛT

- Per diem et autres frais	3 103,62 \$
- Transport	3 131,14 \$
Total	6 234,76 \$